



Signataire : Nicole Valiquier Grecuccio

Date de dépôt : 23 mars 2023

Question écrite urgente

Recours et refus de déclassement, retard dans la construction des CO ! Quels coûts pour la collectivité ?

Mesdames les conseillères d'Etat, Messieurs les conseillers d'Etat,

L'urgence de répondre à la construction de bâtiments scolaires n'est plus à démontrer.

Pour mémoire, l'augmentation des effectifs est bien plus rapide que prévu, puisque les effectifs estimés pour 2030 seront atteints en 2025 déjà. La croissance au primaire a évidemment un impact sur le CO dont les effectifs sont en constante augmentation et montrent qu'il y aura, selon les estimations, 1742 élèves de plus au CO en 2024 qu'en 2020 et 2070 de plus en 2025 qu'en 2020 !

Cette urgence, le peuple l'a bien comprise en soutenant le projet du cycle d'orientation et du bâtiment regroupant les centres de formation professionnelle santé et social (CFPS) sur le périmètre dit de la « Goutte de Saint-Mathieu » à Bernex par son vote positif du 13 juin 2021 à la loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Bernex. Et pourtant... L'ouverture du CO Bernex initialement prévue pour 2025 est repoussée ; on a d'abord parlé de 2028, mais les recours contre la modification de zone font que cette date sera pour le moins difficile à tenir.

La construction du CO Balexert est également bloquée puisqu'elle est liée au dossier du Pôle Foot qui prévoit le déménagement des terrains de foot de Balexert sur un autre site, pour permettre la construction de ce fameux CO. Là encore, le refus du projet dit de « Pré-du-Stand », soit de la loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex par la création d'une zone de développement 3 affectée à des activités

administratives et commerciales, d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public, d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et à des constructions et installations sportives et d'une zone de verdure, au lieu-dit « Pré-du-Stand » en novembre 2019.

Pour permettre une transparence dans les incidences tant des recours pour le premier cas évoqué ici, que d'un vote à près de 50-50% pour le deuxième cas, il serait intéressant d'avoir un estimatif pour chacun de ces deux cas des coûts induits : solutions provisoires, coûts des études pour trouver des solutions de remplacements, coûts des containers, etc., sans omettre les coûts des études rendues caduques.

Je ne parlerai pas ici des conditions d'enseignement qui se trouvent de fait péjorées, mais qui relèvent de l'urgence de cette question.

Ma question est donc la suivante : Le Conseil d'Etat peut-il nous donner des éléments chiffrés, estimatifs au besoin, des conséquences des recours contre le projet de la Goutte de Saint-Mathieu et du refus de Pré-du-Stand et ses conséquences en série, ne permettant pas d'avancer la construction des CO de Bernex et de Balexert, ainsi que celle du Centre de formation santé-social ?

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.